

Visualisation

Question écrite (09/12/2021)**Conditions d'entrée sur le territoire national**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian interroge M. le ministre de l'intérieur sur les conditions d'entrée sur le territoire national. En raison de l'apparition du nouveau variant Omicron et de la progression de la cinquième vague, les règles à l'arrivée en France ont été durcies. Ainsi, les voyageurs, même vaccinés de retour d'un pays extérieur à l'Union européenne doivent présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48 heures lors de l'embarquement pour la France. Or dans de nombreux pays, il est impossible de trouver des test PCR ou antigéniques avec des résultats assurés en moins de 2 jours, empêchant ainsi tout voyage vers la France. Par conséquent, elle lui demande si la validité des tests peut être adaptée à la réalité des pays et allongée dans les pays où le délai moyen d'obtention des résultats des tests est supérieur à 48 heures.